



Compte-rendu du Comité Technique Local du 25 septembre 2017

Suite au refus collectif des organisations syndicales de siéger le 18 septembre 2017, ce comité s'est tenu en 2ème convocation le 25 septembre.

Ce CTL a fait l'objet d'une déclaration liminaire intersyndicale jointe au présent compte-rendu.

Face à nos inquiétudes sur les conséquences de l'adaptation des structures au réseau 2018 dans un contexte d'intercommunalité qui n'est pas encore stabilisé, le président a tenté de nous rassurer en nous répondant uniquement sur la partie héraultaise.

Il affirme n'avoir aucun objectif de la centrale et décider localement de sa feuille de route en fonction des suppressions d'emplois qui s'imposent. Il n'a pas prévu de fermeture de postes en 2017 car il ne connaissait pas encore suffisamment le département pour établir sa feuille de route.

Selon notre direction, le concept de proximité passe par les canaux modernes de communication : téléphone, internet, centres de contact.

Elle s'interroge sur les petites structures ainsi que sur celles comportant plusieurs métiers.

Pour l'instant, notre direction n'envisage pas la fermeture systématique des trésoreries ne gérant plus de communautés de communes, en privilégiant une spécialisation potentielle vers des secteurs tels que « hospitalier » par exemple...

Concernant le transfert de la partie SIE des SIPE (Saint Pons, Bédarieux, Pézenas) vers Béziers et Montpellier, notre direction est restée évasive en soulignant les difficultés de ces structures à gérer les problématiques professionnelles.

Elle y voit une possibilité de réaliser des économies d'échelle.

Sous une apparence conciliatrice en ce qui concerne l'évolution des méthodes de restructuration, notre direction reste sur ses positions et refuse d'informer trop en amont des restructurations qu'elle envisage.

Elle renvoie notre question sur la lisibilité en prétextant que les changements possibles pourraient influencer à tort les choix des agents en termes de mobilité, et « renforcer le caractère anxiogène » de l'ASR...

Pour Solidaires Finances Publiques, il est fondamental que les agents soient au courant le plus en amont possible de ces restructurations.

Le contrôle fiscal ne devrait pas être rattaché à la DIRCOFI et reste dans le giron de la DDFIP. En effet, le directeur affirme son attachement au maintien de la bipolarité actuelle Montpellier-Béziers en matière de contrôle.

Après la réponse du Directeur à notre liminaire, nous avons abordé l'ordre du jour, à savoir :

L'ASR 2018 du département.

Elle s'articule autour de 4 axes :

- rééquilibrage des portefeuilles de collectivités par trésorerie pour une mise en cohérence progressive du réseau avec la carte de l'intercommunalité.
- transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries mixtes de Clermont l'Hérault, Ganges, Gignac et les Matelles vers les SIP de rattachement chargés de l'assiette de ces impôts, à savoir : Lodève, Pézenas et Montpellier Nord-Ouest.
- regroupement des SIE situés à Béziers qui deviendraient le « SIE du Grand Béziers » et regroupement des 2 PCE de Montpellier.

1/ Rééquilibrage des portefeuilles au 1er janvier 2018 :

Les 11 communes membres de la communauté de communes « Saint Ponnais Minervois Orb et Jaur », gérées actuellement par la trésorerie de Lamalou les Bains seront rattachées à la trésorerie de St Pons de Thomières dès le 1^{er} janvier 2018.

De même, les 9 communes de la trésorerie de St Pons de Thomières dépendant désormais de la communauté de communes Sud Hérault seront rattachées à la trésorerie de Capestang.

Ces transferts concernent l'ensemble des budgets et budgets rattachés et, selon la direction, ne nécessitent aucun transfert d'emploi, compte tenu du nombre de budgets, mandats et titres.

Les budgets de trois communes de la communauté de communes du « Clermontais », rattachées à la trésorerie de Pézenas, seront gérés par la trésorerie de Clermont l'Hérault.

La commune de Celles, rattachée au « Lodévois et Larzac », sera gérée par Lodève.

Onze communes gérées par la trésorerie de Clermont l'Hérault et dépendant de la communauté de communes « Vallée de l'Hérault » seront gérées par la trésorerie de Gignac.

Ce transfert implique le transfert d'un emploi B de la trésorerie de Clermont l'Hérault vers celle de Gignac.

2/ Transfert du recouvrement de l'impôt au 1^{er} janvier 2018 :

Selon la direction, ces transferts permettront d' « améliorer l'accueil de proximité » grâce à une plus grande spécialisation.

-Les trésoreries mixtes de Clermont, Ganges, Gignac et les Matelles deviendront des trésoreries spécialisées SPL, « afin d'offrir une meilleure offre aux élus locaux ».

-En revanche, les contribuables de 14 communes de Clermont (dont Clermont) dépendront pour leurs impôts du SIP de Lodève.

-14 autres communes de Clermont et leurs contribuables seront gérées par le SIP de Pézenas.

-Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers de la trésorerie de Gignac vers les SIP de Lodève et de Montpellier Nord Ouest :

Les contribuables de 10 communes seront traités par le SIP de Lodève

7 autres par le SIP de Montpellier NO (dont Puechabon).

-Transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Ganges vers le SIP de Montpellier NO :

9 communes sont concernées, dont Moules et Baucels à l'extrémité nord du département :

ça c'est de l'accueil de proximité !!!

-Transfert du recouvrement de la trésorerie des Matelles vers le SIP de Montpellier NO.

Nous sommes intervenus sur le cas de Lodève qui voit son portefeuille recouvrement triplé et qui récupère l'intégralité du stock des trésoreries, y compris celui des communes partant sur Montpellier Nord-Ouest.

Devant notre inquiétude manifeste, la Direction a reconnu que c'était la partie délicate de cette opération et qu'elle serait particulièrement attentive à la mise en place...

3/ Regroupement des deux SIE de Béziers :

Initialement prévue au 1 janvier 2017, la fusion des deux SIE de Béziers interviendra au 1^{er} janvier 2018. Interrogé sur l'organisation, le directeur indique qu'elle est du ressort du chef de service avec l'éclairage de l'expérience de La Paillade et de l'audit mené cet été.

Plusieurs réunions et groupes de travail seront organisés d'ici la fin de l'année pour préparer la fusion.

4/ Regroupement des deux PCE de Montpellier :

Le regroupement des PCE de Montpellier ne devrait rien changer en termes de travail mais permettra à la direction d' « économiser » un cadre A+.

La situation des PCE reste préoccupante : 3 postes non-pourvus à Montpellier et 5 sur Béziers, à l'issue des mouvements national et local.

* Un autre point était prévu à l'ordre du jour, à savoir la création d'un Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnel (PELP) et d'un Pôle Topographique et de Gestion Cadastre (PTGC).

Dans les faits, les services fonciers sont déjà organisés ainsi au niveau départemental. Cependant, le changement de dénomination aurait eu des conséquences au niveau des trois agents administratifs de Béziers dépendant du CDIF qui n'auraient pu conserver leur postes...

Cette question a donc été ajournée.

Si l'ASR 2018 au niveau de la DDFIP 34 semble relativement limitée, la situation au niveau national est très diverse et ne doit pas laisser présager de l'avenir : de la même façon que les suppressions d'emplois prévues à la DGFIP en 2018 s'élèvent à 1 600, « L'année 2018 sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes » (cf. message Ulysse du 28/09/2017 / PLF 2018 Emplois) et l'ASR, sa déclinaison au niveau local, suivra nécessairement le mouvement...

Vos élus en CTL siégeant ce jour : Marie-Pierre Zabalète, Claude Danjard, Thierry Cabanis et Dominique Cathary.